

Évaluer les interventions sociales

*Deux journées de formation
à l'intention des cadres des services sociaux*

Pourquoi cette formation ?

Dans un contexte de tension budgétaire, évaluer les interventions sociales est plus que jamais une nécessité pour toutes les institutions participant à la mise en oeuvre des dispositifs de solidarité. L'évaluation est en effet le seul moyen d'avoir une vision claire des impacts, forces et faiblesses des interventions conduites en matière de solidarité. Elle est un facteur d'équité, de qualité et d'efficacité.

Le développement de l'évaluation nécessite que les professionnels du secteur social connaissent ses principes et sa méthodologie. Il leur revient en effet de jouer le premier rôle dans la conduite des démarches évaluatives.

C'est pourquoi l'Institut de la Performance Publique propose ces deux journées. Celles-ci permettront de procéder à un tour d'horizon des méthodes d'évaluation adaptées aux problématiques de l'intervention sociale. L'ensemble des champs d'action des services sociaux pourront être envisagés en fonction des activités des participants, la formation combinant apports méthodologiques et réalisation d'études de cas.

L'agenda

19 et 20 octobre 2020 - Paris

Les participants

La formation réunit des agents chargés de fonction d'encadrement en poste dans les Départements, dans les CCAS et dans les services de l'action sociale des CAF et MSA.

Elle intéresse les cadres des services centraux mais aussi ceux des services territorialisés (unités territoriales, centres médico-sociaux).

Les questions traitées

Les principes de l'évaluation appliquée aux interventions sociales :
Les différentes démarches évaluatives, les différents angles d'évaluation possibles.

L'analyse des finalités, la formalisation des objectifs des interventions sociales

**L'évaluation "ex-ante",
pour apprécier l'opportunité et la faisabilité d'un changement ou d'un projet**
L'analyse des opportunités et risques, des coûts et avantages.

**L'évaluation "ex-post",
pour porter un jugement sur ce qui est fait ou a été fait**
Méthodologie pratique de construction d'une évaluation, de son lancement à la présentation des résultats.

Les évaluations centrées sur la qualité de service ou d'intervention
L'identification des critères de qualité et la conduite d'analyses multi-critères.

Les évaluations centrées sur l'utilité et l'efficacité des actions et interventions
Les différents niveaux d'effets : résultats immédiats, effets ou impacts à court ou moyen terme, conséquences à long terme.

L'évaluation du coût d'intervention et de l'efficience
Méthodologie de mesure des coûts, construction d'indicateurs d'efficience.

Etudes de cas appliquées à différents champs et formes d'intervention
L'évaluation des interventions individualisées et collectives.
L'évaluation du travail d'accueil, d'information, d'aide à l'accès aux droits.
L'évaluation des interventions de terrain auprès des différents "publics" : enfance-famille, personnes en situation d'exclusion, personnes âgées, ...

L'intervenant(e)

Denis Villotte, directeur de l'Institut de la Performance Publique, anime l'intégralité de la session.

L'animation

Alternance d'exposés, échanges, études de cas.
Un dossier documentaire est remis au début de la session.

Les horaires

> Premier jour : accueil à partir de 9h00, début des travaux à 9h30, suspension des travaux à 17h30.
> Deuxième jour : reprise à 9h00, fin du séminaire à 17h00.

☎ réservation téléphonique : (0)155 748 300

@ courrier électronique : ipp@ipp.fr

✉ courrier postal : 39 rue du Ranelagh - 75016 Paris

Date et lieu

19 et 20 octobre 2020 - Paris

Prix et prestations

Le prix, non soumis à TVA, est de 1 125 € par participant. Il inclut les déjeuners et collations. La session est non-résidentielle.

Modalités et conditions d'inscription

Définition de l'organisme-client, intervention éventuelle d'un tiers : L'organisme-client est la personne morale qui inscrit un ou plusieurs membres de son personnel à la session de formation. L'intervention éventuelle d'un tiers dans le paiement de la prestation n'emporte aucune modification des conditions d'inscription et ne délie en aucun cas l'organisme-client de son obligation de paiement complet des factures émises et de leurs éventuels intérêts de retard.

Réservation sans frais : Une réservation non-contractuelle peut être effectuée par téléphone ou par e-mail. L'Institut maintiendra dans ce cas la réservation pendant un maximum de huit jours jusqu'à régularisation de la demande d'inscription.

Demande d'inscription et lettre de confirmation : La demande d'inscription, valant commande ferme, est constituée par l'envoi de la présente fiche d'inscription signée par un représentant de l'organisme-client. L'Institut envoie alors une lettre de confirmation valant convention de formation simplifiée à l'adresse électronique mentionnée dans la demande d'inscription.

Lieux des sessions, convocation des participants : Les formations en présentiel se tiennent en "intra-muros" dans un lieu facilement accessible par métro et bus. Une lettre de convocation précisant l'adresse du lieu de la formation est envoyée par e-mail à chaque participant, environ trente jours avant la tenue de la session.

Facturation et paiement : La facture est établie sous forme de fichier pdf. La facturation est effectuée à la confirmation d'inscription pour les organismes de droit privé ou "après service fait" pour les organismes soumis aux règles de la comptabilité publique, étant précisé que la réalité du service fait résulte dans tous les cas de la tenue effective de la session ayant fait l'objet d'une demande d'inscription enregistrée. Les délais de paiement sont ceux fixés par la loi et les règlements français, ainsi que les frais et intérêts dus en cas de paiement tardif.

Remplacements : Si un participant inscrit est indisponible, l'organisme-client peut le faire remplacer sans frais par un autre membre de son personnel, à condition d'en informer préalablement l'Institut.

Annulations : Toute annulation doit être notifiée à l'Institut au moins trois semaines avant le début de la session, un forfait de 75 Euros représentatif des frais de gestion du dossier étant alors facturé. Si l'annulation intervient moins de moins de trois semaines avant le début de la session, ou encore si un participant inscrit ne se présente pas à la session, les frais d'inscription seront dus en totalité après envoi par l'Institut d'une attestation de service fait.

Attestation de stage : Une attestation de stage est adressée par courriel aux participants et au gestionnaire de la formation continue après la tenue de la session.

Organisme-client, gestionnaire

Dénomination
et adresse postaleService et/ou nom du responsable
de la gestion de l'inscription

Adresse mail

Tél.

Participants à inscrire

Civilité, Prénom, Nom	Fonction	Adresse e-mail pour convocation

Montant des frais d'inscription = nombre de participants inscrits

 X prix par participant (1 125 €) = €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet